

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale Union Fédérale de l'Action Sociale

N/Réf. Info spécial congrès

Montreuil, le 7 juin 2024

La Commission Exécutive de l'Union Fédérale de l'Action Sociale propose d'apporter quelques modifications à ses statuts afin de les mettre en conformité avec nos règles de vie fédérale.

La Commission des statuts de l'UFAS a travaillé en lien avec l'espace Orga/QVS un projet qui a été validé par la CE de l'UFAS du 29 et 30 mai 2024. Ce projet a également fait l'objet d'une consultation par des membres de la CEF le 6 juin 2024 dont un avis favorable a été rendu.

C'est maintenant aux syndicats de s'en emparer et d'amender, si besoin, ce projet de nouveaux statuts.

Les amendements devront parvenir à l'UFAS, par mél (ufas@sante.cgt.fr) ou par courrier, avant le 7 Aout 2024, soit deux mois avant l'ouverture du 10ème congrès, en conformité avec les statuts de l'UFAS.